

---

## REUNION DU 28 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit du mois de Janvier,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Mme DELONG, Maire

**PRESENTS** : ARNAUD N, DA ROS B, DUBRANA S, LABIT D, MERINO M, PALLARUELO K, TREJAUT K, ROUSSEAU Y

**Excusée** : Monique LUDDECKE

**Pouvoir** : Madame LUDDECKE à Madame ARNAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE**: ROUSSEAU Yves

---

Adoption des procès-verbaux des réunions du 7 Août 2014, 29 Septembre 2014 et 23 Décembre 2014.

### **Projets 2015**

Un projet de déplacement du secrétariat de mairie au rez-de-chaussée existe, les nouveaux élus souhaitent le modifier pour cela Madame le Maire propose une réunion le lundi 9 Février 2015 à 20 H 30 pour étudier le projet et prendre en compte les indications du PAVE. Ce projet a obtenu deux subventions. Une de 4.000 € sur la réserve parlementaire, l'autre de 14.000 € au titre de la D.E.T.R.

### **Installation des radars pédagogiques**

Madame le Maire propose une rencontre avec le centre routier départemental afin de nous indiquer l'emplacement exact de ces radars.

### **Autres projets** :

Achat d'un ordinateur portable, d'un défibrillateur, création d'un site internet, enfouissement des réseaux au niveau du bourg.

### **Comptes-rendus des diverses commissions** :

**Routes** : un relevé des travaux a été réalisé par les membres de la commission, deux devis seront demandés.

L'entreprise ARNAUD sera contactée pour le curage de fossés.

Proposition de l'installation d'un miroir au niveau du croisement CD 672-CD228.

Bruno DA ROS informe le conseil d'un panneau qui se trouve dans le fossé sur la route de Daviaud. L'adjoint technique se rendra sur place pour voir ce qu'il peut faire.

**Commission urbanisme** : la commission a consulté les permis de construire, les demandes préalables de travaux et les certificats d'urbanisme de l'année 2014.

**Commission communication** : un courrier a été rédigé afin d'informer les administrés de l'élection municipale partielle.

Commission bâtiments : Madame le Maire présente deux devis pour le logement B. Un devis concernant la création de deux placards pour un montant de 2.362,80 € et un concernant la réalisation de plafonds pour un montant de 3.694,90 €.

Un débat s'ouvre sur le rôle de l'architecte.

Délibération : pour adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique : le conseil adopte à l'unanimité cette délibération, considérant que le SDEEG en collaboration avec les syndicats d'énergie aquitains a créé un groupement de commande.

### Questions diverses

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur et Madame ES-SAMTI concernant la dangerosité sur la CD 228, suite à un accident. Les élus privilégient la sécurisation de la CD 672 au niveau du bourg. Madame le Maire adressera une réponse et transmettra le courrier au centre routier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 H 45